

Date de transmission de l'acte: 03/07/2026

Date de reception de l'AR: 03/07/2026

007-210703260-DE_2026_049-DE

A G E D I

République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 01 juillet 2026

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 26/06/2026

un juillet deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : 7

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Joseph ARZALIER, Monsieur Christophe MOUNIER, Madame Cécilia ROMBI, Madame Manon MEJEAN, Monsieur Denis JOURDAN

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Représentés: Monsieur Christian ESPIARD représenté par Madame Cécilia ROMBI

Refus de vote

0

Excusés: Monsieur Dominique ARCIS, Madame Ludivine TREUSSART, Madame Isabelle JOUVE

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Madame Bernadette ROCHE

Objet: Approbation du PV du 5 juin 2026 - DE_2026_049

M. le Maire propose l'approbation du Procès-Verbal de la séance du 05-06-2026 dont chaque conseiller a été destinataire

Un conseiller municipal demande que l'on rectifie un mot sur le PV, en effet il est noté qu'il demandait une préparation post réunion alors qu'il a demandé une préparation "pré " réunion

Après avoir lu le procès-verbal et après avoir effectué la modification demandée par le conseiller municipal, le conseil municipal **DECIDE à l'unanimité**

-D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 05-06-2026

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le président de séance

Monsieur Sébastien BOURDELY



Le secrétaire de séance

Madame Bernadette ROCHE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié